

## CHAPITRE 1 LE PHÉNOMÈNE DE L'IMMIGRATION

Dans cette partie seront présentés le contexte d'immigration et les vagues migratoires majeures au Québec et en Abitibi-Témiscamingue. Afin de faciliter la mise en contexte de l'état de l'immigration, les ententes fédérales et provinciales seront également abordées. Suivront les politiques de régionalisation et l'insertion des immigrants en région. Nous discuterons également du processus d'insertion.

Cependant, il importe tout d'abord d'établir certaines distinctions. Afin d'être admis, un immigrant doit faire des démarches spécifiques. Pour être en droit de s'établir, il doit posséder une : « ... autorisation d'établir sa résidence permanente au Canada. » (Marocco et Goslett, 1993:1). Une fois ce droit de résidence acquis, il devient résident permanent et reçoit le titre d'immigrant reçu. Mais être immigrant reçu ne signifie pas que l'on devienne automatiquement citoyen canadien. En effet, « ... tout « immigrant reçu » est considéré comme un candidat potentiel et souhaité à la citoyenneté canadienne après une résidence permanente de trois ans. » (Berry et Sabatier, 1994 :266-267).

Il est à noter qu'un immigrant admis doit forcément faire partie de l'une des trois catégories d'admission prescrites : réfugiés, réunification des familles ou indépendants. Premièrement, l'entrée des réfugiés au pays se fait sous l'égide des motifs humanitaires et, depuis 1995, les demandeurs sont protégés par la Charte des droits et libertés du Canada (Young, 1995). Un réfugié est une personne qui : « ... craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte ne veut se réclamer de la protection de ce pays... » (Young, 1994 :4). Deuxièmement, la catégorie touchant la réunification des familles se place dans les motifs d'ordre social (Young, 1995). Les gens de cette catégorie peuvent être parrainés par un proche parent ou un résident permanent du Québec (MRCI, juillet 1999). Enfin, la troisième et dernière catégorie touche les immigrants indépendants : « La catégorie des immigrants indépendants s'applique à un ressortissant étranger âgé d'au moins 18 ans qui peut demander à être admis comme entrepreneur, travailleur autonome ou investisseur. » (CCCI, 1995 :47). Cette dernière catégorie comprend les travailleurs qualifiés, les gens d'affaires - investisseurs, entrepreneurs, travailleurs autonomes -, les parents aidés ainsi que les personnes à charge qui les accompagnent (MRCI, juillet 1999).

### 1.1 L'IMMIGRATION AU CANADA, AU QUÉBEC ET EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE : APERÇU HISTORIQUE

Durant les années 60, on constate que les politiques d'immigration au Québec dépendent exclusivement du gouvernement fédéral. À la même époque se développe au Québec un débat politique concernant l'identité québécoise et la langue française. Il s'ensuit des prises de position où le Canada adopte une

politique sur le bilinguisme et une politique multiculturelle alors que le Québec mise sur une culture de convergence et à la reconnaissance du parlé français (Elbaz, 1990; Labelle, Rocher et Rocher, 1995).

Le Québec a vécu deux échecs lorsqu'il voulut constitutionnaliser les accords d'immigration ; celui du Lac Meech en 1987 et celui de Charlottetown en 1992. Malgré ces refus qui empêchèrent toute inclusion dans la constitution des accords d'immigration, des ententes furent signées entre le Canada et les autres provinces. En effet, si la loi constitutionnelle de 1867 ne peut être changée, sur demande d'un gouvernement provincial (une des dix provinces), un accord peut être négocié entre celle-ci et le Canada.

Pour asseoir le fait français, le gouvernement du Québec a réclamé de plus en plus d'autonomie en matière d'immigration. À force de négociations, le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral ont établi des accords au sujet de l'immigration. Le Québec a obtenu ainsi, par diverses ententes mutuelles, une gestion sur l'entrée des immigrants au Québec, sur la planification des niveaux d'immigration, sur la sélection et sur l'intégration des immigrants.

Au Québec, plusieurs ententes se sont ainsi succédées : l'entente Lang-Cloutier en 1971, celle de Andras-Bienvenue en 1975 et celle de Couture-Cullen en 1978. Avec cette dernière, les acquis en matière d'immigration furent importants et ont donné plus de pouvoir au Québec. Dorénavant, ce dernier : « ... sélectionne les immigrants indépendants selon une grille qui lui est propre et, [...] édicte ses propres conditions de sélection. Il a aussi la responsabilité de leur accueil et de leur intégration. » (CCCI, 1995 :49). Le Québec peut agir sur la catégorie des indépendants, de même que sur la catégorie des réfugiés à l'exception des personnes à qui le statut de réfugié est reconnu au Canada à la suite d'une demande d'asile (MRCI, juillet 1999). Les personnes reliées à la catégorie famille relèvent pour leur admission du gouvernement fédéral puisque c'est celui-ci qui détermine les personnes qui doivent faire l'objet d'un parrainage (MRCI, juillet 1999).

L'accord Gagnon-Tremblay/McDougall de 1991 consolide les acquis obtenus lors de l'entente Couture-Cullen. Par cette entente, le Québec obtient un droit de regard sur la sélection des personnes admises au Québec et il acquiert l'exclusivité sur la catégorie des indépendants (Legault, 1993). Le Québec obtient également l'exclusivité sur l'admission des immigrants, sur leur intégration à la société québécoise ainsi que sur la détermination des niveaux d'immigration (Young, 1992). De plus, le Québec peut recevoir un nombre d'immigrants proportionnel à son poids démographique plus 5% (Lachapelle, 1987; Legault, 1993). Le gouvernement québécois prend à sa charge l'intégration des immigrants par des programmes d'intégration linguistique, culturelle et économique offerts aux immigrants moyennant une compensation financière du gouvernement fédéral (MCCI, 1990).

À partir de 1988, le Canada et le Québec avec les nombreux changements dans les lois touchant les revendicateurs du statut de réfugiés ont provoqué une augmentation du niveau d'immigration. Le nombre d'immigrants admis au Québec est passé de 19 200 par année pour la période de 1981 à 1987 à une moyenne annuelle de 40 700 de 1988 à 1993 (CCCI, 1994 :7) tandis qu'il est entré 113 179 immigrants au Québec entre 1996 et 1999 (MRCI, 2000). Il s'est également produit un changement important au niveau de la provenance des migrants : « ... jusque dans les années 1970, ils venaient principalement d'Europe. Actuellement, la majorité des immigrants (60%) provient d'Asie, d'Amérique latine, des Antilles et d'autres pays en voie de développement. » (Berry, et Sabatier, 1994 :266-267). Les données projetées pour 1999 sont de 6 258 personnes provenant d'Afrique, de 7 740 d'Europe, 4 188 des Amériques, 10 879 de l'Asie et 114 d'Océanie pour un total de 29 179 immigrants (MRCI, 2000).

Les changements survenus dans les vagues migratoires successives et les problèmes sociaux reliés à la concentration d'immigrants dans les métropoles ont amené des questionnements et des remises en question de la culture québécoise. Le gouvernement du Québec créa alors une politique de régionalisation de l'immigration (1980) afin d'augmenter la francisation et favoriser la dispersion des immigrants sur le territoire. À partir de là entre en jeu l'idée de démétropolisation de l'immigration qui vise à corriger la disparité du nombre d'immigrants vivant dans les métropoles et dans les régions.

### *1.1.1 Politiques de régionalisation et rétention des immigrants*

Vers la fin des années 1980, le gouvernement québécois s'est doté d'une politique de développement régional et de régionalisation de l'immigration. La régionalisation vise une répartition spatiale plus équilibrée de la population immigrante au Québec (MCCI, 1992). Elle est articulée autour de deux grands axes, soit, des besoins à satisfaire de part et d'autres (l'immigrant répond à une demande), ainsi qu'à un objectif de rétention des immigrants en région (Gagnon-Tremblay, 1992 :81-90).

Il existe cependant quelques contraintes concernant la régionalisation qui peuvent nuire à sa réalisation. Comme Laroche (1992 :94) le résume très bien, il s'agit dans un premier temps de la disparité démographique du Québec : « ... l'indice de concentration relative de la population immigrée est de 1,89 pour Montréal et de 0,23 pour le reste de la province. » ce qui est très significatif comme écart. Laroche (1992 :94-95) mentionne que :

« Toutes les régions faisant partie du bloc dit des régions périphériques connaissent des soldes migratoires négatifs depuis des décennies. Pour la dernière période quinquennale de 1981-1985, les taux de perte de population (solde migratoire par rapport à la population totale) sont de -2.6% pour l'Abitibi-Témiscamingue, -3.8% pour le Saguenay-Lac-St-Jean, -4.0% pour le Bas St-Laurent-Gaspésie, Iles-de-la-Madeleine, -7.7% pour la Côte Nord et le Nord du Québec. »

Dans un deuxième temps, du côté économique, l'obtention d'un emploi est un facteur déterminant dans le processus d'intégration et dans le choix d'un lieu d'établissement permanent (Girard et Manègre, 1989). L'acquisition d'une langue officielle est également nécessaire afin d'assurer une insertion satisfaisante : « ... apprendre à communiquer dans l'une des langues officielles du Canada est une condition préalable à toute intégration. » (Immigration, Canada, 1990). Ces contraintes peuvent jouer en défaveur de la régionalisation puisqu'elles influencent à divers degrés le perçu et le vécu des immigrants.

Selon les études du MCCI, « ... le taux de rétention en région pour les années 1978-1986 n'aurait été que de 53,4%, alors qu'à Montréal il a été de 74,8%. » (Jay-Rayon, 1992 :135) Même si on constate une hausse des immigrants dans l'ensemble, la part des régions, elle, ne s'est pas modifiée et celles-ci demeurent sous-représentées comme lieu de destination (CCCI :1994). Cet état serait dû au fait que la régionalisation de l'immigration n'agit pas sur le choix du lieu de destination mais qu'elle touche plutôt les arrangements favorisant l'intégration et la rétention des immigrants (Dumont, 1991).

### *1.1.2 L'insertion des immigrants en région*

Le succès de l'établissement des immigrants en région dépend de plusieurs conditions. Ces conditions seraient liées à la connaissance des conjonctures locales et des services d'appui offerts sur le marché du travail, à la disponibilité des ressources et des services à long terme qui favorisent la rétention, à la présence d'une communauté ethnique et à l'accueil de la population locale (Dumont, 1991). Le succès de leur établissement repose donc sur deux dimensions importantes au niveau professionnel, soit l'aspect économique et la scolarité obtenue.

En général, au niveau économique, le revenu personnel moyen et le revenu moyen du ménage sont supérieurs en région comparativement à Montréal (Beauchesnes et associés, 1992a; Laroche, 1993). Le taux de chômage de la population immigrée vivant en région serait nettement inférieur à celui des natifs alors que la situation inverse est observée pour la région de Montréal (Beauchesnes et associés, 1992c; Jay-Rayon, 1992; Laroche, 1993). Les immigrants touchés par le chômage sont majoritairement ceux arrivés entre 1980 et 1986 (Lamotte, 1989).

En deuxième lieu, au niveau de l'éducation, le profil général des immigrants est lui aussi satisfaisant. En effet, les personnes vivant dans les régions depuis 1961 sont plus scolarisées que celles arrivées au pays récemment (Lamotte, 1989). Seulement 14% n'ont pas leur 7<sup>ième</sup> année d'études contre 22% à Montréal (Lamotte, 1989). De plus, la proportion d'universitaire y est deux fois plus élevée qu'à Montréal (Jay-Rayon, 1992; Lamotte, 1989). De même, on observe que les immigrants demeurant en région, seraient proportionnellement plus nombreux à occuper des postes de cadres et des emplois de type professionnel

et moins nombreux à occuper des emplois d'ouvriers et de cols bleus comparativement à ceux de Montréal (Beauchesnes et associés 1992c). Au niveau régional, les données révèlent donc que dans l'ensemble, le portrait économique et le niveau d'éducation des immigrants en région sont satisfaisants.

### 1.1.3 Vagues migratoires en Abitibi-Témiscamingue

L'histoire de l'Abitibi-Témiscamingue a connu ses heures de gloire et ses revers de fortune concernant l'immigration. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, l'Abitibi-Témiscamingue est une terre de colonisation et nous assistons également au début de l'exploitation forestière ainsi qu'à l'ouverture de plusieurs mines. Ces deux secteurs emploieront de nombreux immigrants. Cependant, une grève des bûcherons (1933) et une autre des mineurs (1934) amèneront l'expulsion de plusieurs d'entre eux. À partir de là, pour obtenir une nouvelle main d'œuvre immigrante les employeurs recruteront des *displaced persons* (personnes déplacées par la deuxième guerre mondiale en provenance de l'Europe). Celles-ci sont embauchées en Europe et doivent lors du recrutement accepter les conditions de travail telles qu'imposées par les compagnies minières (Gourd, 1996; Vincent, 1995). Vers 1941, il y avait environ 6 400 immigrants dans tout l'Abitibi-Témiscamingue dont 2 200 à Rouyn-Noranda. Plus précisément, à cette époque les immigrants forment 16% de la population de Rouyn-Noranda et 6% de celle de l'Abitibi-Témiscamingue (PAT, 1994).

Pour la période s'étalant de 1951 à 1971, le nombre d'immigrants a doublé en Abitibi-Témiscamingue. L'apogée de l'immigration se fait vers 1961. Cependant, dans les années soixante commença l'exode du monde rural et graduellement s'accrut une dévitalisation des régions périphériques. Cet exode survint aussi parmi les immigrants établis en région. La décroissance qui se fit sentir dans le monde minier autour des années soixante-dix contribua à l'exode des immigrants. En effet, la récession des années 80 concourra à la baisse du niveau d'immigration dans la région (PAT, 1994).

De nos jours, on remarque une baisse constante des immigrants demeurant en Abitibi-Témiscamingue. En 1986, il y a 2 165 immigrants tandis qu'en 1991, on en dénombre 1 850 (CSF, 1995). Pour 1996, les immigrants représentent 1,1% de la population totale de l'Abitibi-Témiscamingue comparativement (MRCI, 2000) à 1,26% en 1991 (Colombino, 1996) et à 2,2% en 1971 (Vincent, 1995). « Les trois-quarts des immigrants en région proviennent des États-Unis et de l'Europe. Leur installation, pour l'essentiel, remonte à une période antérieure à 1971. » (Jay-Rayon, 1992:135). En 1996, dans la MRC Rouyn-Noranda, il y avait 590 immigrants, dans la MRC la Vallée de l'Or : 660, dans la MRC Abitibi : 150 et dans la MRC Abitibi Ouest : 90 (MRCI, 1998). De 1996 à 1999, on recense seulement 106 nouveaux arrivants (MRCI, 2000).

## 1.2 LE PROCESSUS D'INSERTION

Afin de comprendre en quoi consiste le processus d'insertion des immigrants dans leur lieu d'accueil, il importe de placer le mouvement migratoire dans le temps. En effet, la migration est caractérisée par deux étapes cruciales : une située avant la migration (contexte prémigratoire) et l'autre située après la migration (contexte postmigratoire). Puisque le vécu au pays d'origine et les contacts maintenus avec celui-ci après l'arrivée posent une influence sur l'insertion, il est nécessaire de définir en quoi consistent ces contextes et de quelle façon ils agissent sur le processus d'insertion.

Le contexte prémigratoire englobe la période de préparation, le départ du pays d'origine et le(s) transit(s) effectué(s). L'importance du contexte prémigratoire est de plus en plus soulignée dans la littérature : « ... il importe également de connaître la trajectoire des immigrants avant d'abandonner leur pays, car elle n'est pas sans incidence sur leur comportement actuel ... » (Abou, 1990 :138). Un immigrant qui s'installe dans une nouvelle terre d'accueil arrive avec ce qu'il est (antécédents) et avec ce qu'il a comme bagage d'expériences (vécu). Sa vie ne commence pas à l'arrivée dans le nouveau pays, bien au contraire, c'est une continuité et c'est avec ce qu'il est qu'il transigera avec sa société d'accueil.

Le contexte postmigratoire quant à lui débute à l'arrivée au pays d'accueil après l'admission officielle. Dans le cadre de cette recherche, la phase postmigratoire débute à l'arrivée en Abitibi-Témiscamingue ce qui exclut les transits en pays étrangers, dans les provinces canadiennes ou dans les villes du Québec. Une fois admis, l'immigrant cherchera à devenir fonctionnel dans les structures établies. C'est une première face de l'insertion. La contrepartie est jouée par l'accueil que la société réceptrice réservera à l'immigrant. Malgré un mouvement peut-être peu perceptible de la part de la société d'accueil, il se produit un échange entre les deux parties. Il est maintenant temps d'aller voir ces faits plus en détails.

### 1.2.1 *Le contexte prémigratoire*

Le contexte de départ et d'entrée en Abitibi-Témiscamingue influencent l'insertion notamment en ce qui concerne la manière dont l'immigrant idéalise la société d'accueil choisie et l'ouverture faite par le pays d'accueil envers les immigrants. Ils se créent des attentes, des espoirs qui se manifestent par une vision idéale projetée qui aura une incidence sur sa santé mentale et sa capacité d'insertion lors d'une immigration (David, 1969 et Murphy, 1977 in Bertot et Jacob, 1991).

Il est connu qu'un départ désiré et volontaire ne sera pas vécu de la même façon qu'un départ obligé. Les perturbations et le stress seront beaucoup plus grands lors d'un départ non volontaire comme dans le cas de réfugiés (Cohon, 1981 in Bertot et Jacob, 1991) et ce, surtout, s'ils sont en attente d'une réponse

d'admission (risque de déportation). Tant que l'immigrant, qu'il soit réfugié ou non, gardera en tête l'espoir ou la crainte d'un retour éventuel dans son pays d'origine, il n'investira pas de la même façon dans son insertion. Le fait de maintenir cette idée de retour détermine si une émigration est temporaire ou définitive (Abou, 1990 :131) : c'est elle qui influencera l'idée d'un établissement permanent. De même, compte tenu de leur importance, certains auteurs insistent sur des données socio-démographiques précises, notamment l'âge, la langue et le niveau de scolarité : variables qui seraient déterminantes sur la capacité d'insertion (Bertot et Jacob, 1991).

### *1.2.2 Le contexte postmigratoire*

Le contexte postmigratoire commence une fois que les immigrants sont entrés au pays d'accueil. Plusieurs facteurs ont une incidence sur la qualité de l'insertion. À cet effet Bertot et Jacob, (1991 :53-55) font ressortir cinq variables rattachées à ce contexte : l'accueil par la société hôte, la situation socio-économique de l'immigrant, la composition de la collectivité d'accueil, la durée du séjour et finalement, l'attitude et la perception de l'immigrant. La proximité avec ces éléments et le contexte dans lequel l'immigrant s'insère ont un effet direct sur son désir de maintenir ou non son projet d'établissement.

De même, l'accueil que la société réceptrice réserve à ses immigrants se fait à différents niveaux : par l'attitude de la population envers les immigrants ainsi que par l'ouverture et la souplesse des politiques et des services d'accueil qui leur est réservé (Berry, 1987 in Bertot et Jacob, 1991). Les politiques d'immigration du pays d'accueil et les politiques d'insertion au travail sont des facteurs clés indépendants du réfugié ou de l'immigrant lui-même qui facilitent ou non son insertion (De Jong et Gardner, 1981; Krthei et Matejko, 1977; Sell et De Jong, 1983; Taylor, 1983; United Nations, 1982; in Bertot et Jacob, 1991).

La situation économique demeure une priorité pour la majorité des immigrants car l'accès au marché du travail a une incidence sur plusieurs domaines de leur vie (Abu-Laban, 1997). En effet, de façon significative, il ressort que : « Le marché du travail conditionne de façon déterminante les conditions d'insertion dans les diverses sphères de la société québécoise ... » (Piché et Bélanger, 1995 :20). Si la dimension économique est importante lors du processus d'insertion, la dimension linguistique l'est tout autant. En effet, l'acquisition d'une langue officielle agit comme passe-partout pour entrer dans la société d'accueil. Au Québec, « ... la méconnaissance ou la maîtrise insuffisante du français figure parmi les principaux facteurs de difficulté d'intégration des nouveaux immigrants. » (Manègre, 1993 in Piché et Bélanger, 1995 :19).

Il importe de comprendre que l'immigrant qui quitte son pays d'origine a des liens à couper et qu'il vit des pertes significatives. Toutes formes d'aide apportées par la communauté d'accueil pour soutenir l'immigrant

facilitent l'insertion parce qu'elle contribue entre autres à diminuer l'isolement (Bertot et Jacob, 1991). Des auteurs comme Hitch et Rack; Myers et Neal; Murphy; Starr et Roberts sont d'avis que l'existence d'une collectivité accueillante, même si elle n'est pas de même ethnie a des effets bénéfiques sur la santé mentale des immigrants (Berry, 1987 in Bertot et Jacob, 1991).

Enfin, l'attitude et la perception de l'immigrant sont aussi fondamentales parce que c'est à partir de lui-même que l'immigrant va définir son monde et adopter l'attitude qu'il juge appropriée. L'enracinement au pays d'accueil se vérifie par ses préférences par rapport au pays de résidence dans le présent et dans le futur, par le lieu d'identification du «vrai» foyer et le lieu où finir ses «vieux jours» (Schwarzweiler et Brown, 1970 in Bertot et Jacob, 1991).

### 1.2.3 *Le processus d'adaptation et d'intégration*

Ce que l'on constate en étudiant la littérature, c'est qu'à l'intérieur du contexte postmigratoire, il y a différents processus. Selon Abou, (1990 :127), « La trajectoire que les immigrants sont appelés à effectuer dans le pays récepteur recouvre trois processus distincts qui se déroulent simultanément, mais à des rythmes différents, à trois niveaux du réel : ce sont les processus d'adaptation, d'intégration et d'acculturation. »

Pour Brody (1970 in Bertot et Jacob, 1991 :33), l'«adaptation doit être entendue comme étant le processus suivi par l'immigrant et le réfugié pour exercer ses capacités et ses possibilités d'approprier son environnement et ses mécanismes, le système socio-économique et socio-politique du pays d'accueil, puis d'agir avec et sur eux afin d'assurer son bien-être économique. ». L'intégration renvoie quant à elle à :

« ... une participation réelle aux instances économiques et sociales de la collectivité dont on fait partie. En milieu d'immigration, cette participation suppose une insertion satisfaisante du marché du travail (emploi stable et bien rémunéré), la constitution d'un réseau de relations sociales intégrant les membres de la société d'accueil et l'apprentissage de nouvelles habitudes culturelles et linguistiques. » (Dorais, 1990 :323)

Enfin, l'acculturation concerne quant à elle davantage les immigrants de deuxième et troisième génération : « ...l'ensemble des interférences culturelles que les immigrés et leurs enfants subissent à tous les niveaux de l'adaptation et de l'intégration, par suite de la confrontation constante de leur culture d'origine avec celle de la société d'accueil. » (Abou, 1990:129).

Pour les besoins de cette recherche, l'étude des processus sera limitée à l'adaptation et à l'intégration puisque seul les immigrants de première génération seront retenus. Comme on peut le constater, les concepts d'adaptation et d'intégration sont difficilement distinguables. En effet, tout dépendant du contexte et de la lecture qu'on en fait, ils peuvent prendre ou non une même signification. La frontière entre ces deux processus demeure imprécise et ces processus respectifs peuvent facilement être confondus.



#### 1.2.4 *Les facteurs d'insertion*

Le désir de s'établir dans un pays donné est un choix personnel à moins d'être une personne réfugiée. Les conditions de vie rencontrées par l'immigrant dans son nouveau pays seront déterminantes sur la décision de demeurer de façon permanente ou de repartir de ce pays. Donc, indépendamment du processus, chaque facteur qui influence l'insertion a une importance variant selon les besoins de l'immigrant, sa situation de vie, ses désirs d'accomplissement et, ajoutons-le, de la place qui lui est réservée par la société d'accueil. En identifiant un certain nombre de facteurs reliés à l'insertion, il sera plus aisé de préciser les principaux domaines de vie où ils posent leur influence.

À son arrivée, l'immigrant fait face à des politiques administratives souvent complexes et à une bureaucratie méconnue qui compliquent parfois son insertion. Les services et programmes d'accueil offerts et leur accessibilité, tout comme l'orientation et la formation professionnelle antérieure et les règlements d'accréditation d'études et/ ou professionnelles (Bertot et Jacob, (1991), les cours d'apprentissage linguistique, l'accès aux médias et aux lieux publics (Rose, 1968) sont des obstacles à franchir tout comme l'attitude parfois subtile et même négative de la population envers les immigrants : méfiance, racisme, discrimination. Au niveau de la scolarité et de l'expérience professionnelle, celles-ci peuvent ne pas être reconnues en totalité (Michalowski, 1987 in Bertot et Jacob, 1991); (Piché et Bélanger, 1995; Girard et Manègre, 1989) ce qui affectent plusieurs personnes immigrantes et contribuent à leur déqualification professionnelle dès l'arrivée (Labelle, 1992; Lenormand, 1971).

Il est reconnu que l'insertion linguistique est un élément majeur pour l'insertion à tous les niveaux. Parmi les facteurs mentionnés comme primordiaux, on retrouve la nécessité de connaître une ou deux des langues officielles (Piché et Bélanger, 1995; Marois, 1989; Michalowski, 1987 in Bertot et Jacob, 1991) puisque c'est par elle que l'immigrant aura un premier contact avec la communauté locale. La langue parlée à la maison (Piché et Bélanger, 1995; Marois, 1989), le niveau de connaissance et de compétence linguistique acquis, les efforts d'apprentissage fournis et les transferts linguistiques vers le français/ anglais sont essentiels pour créer une ouverture vers les autres.

L'emploi demeure également un des points majeurs d'insertion. La période de non-emploi et la vitesse d'accès à l'emploi, (Piché et Bélanger, 1995), la durée de recherche d'emploi ou de non-emploi, (Piché et Bélanger, 1995); (Marois, 1989), l'obtention d'un emploi à temps partiel ou à temps plein ou être en sous-emploi, (Piché et Bélanger, 1995), le niveau de revenu obtenu, (Piché et Bélanger, 1995; Marois, 1989; Michalowski, 1987 in Bertot et Jacob, 1991) et la stabilité d'un emploi, (Piché et Bélanger, 1995) demeurent cruciaux car ces facteurs conditionnent le niveau de vie de l'immigrant. Le fait d'avoir un emploi bien

rémunéré, (Dorais, 1990) ou le fait d'avoir droit à des avantages sociaux (fonds de pension, chômage, etc.) (Michalowski in Bertot et Jacob, 1991; Marois, 1989) assurent une protection économique indispensable à son sentiment de sécurité.

Des facteurs culturels tels la religion (Michalowski, 1987:22 in Bertot et Jacob, 1991), l'origine ethnique de l'immigrant, (Marois, 1989; Michalowski, 1987 in Bertot et Jacob, 1991) et de son conjoint, (Marois, 1989), son sentiment d'appartenance à la société d'accueil (Labelle, 1992; Marois, 1989) sont des points qui influent sur la qualité d'insertion. En effet, plus la distance culturelle est grande, plus grands seront les efforts à fournir pour s'adapter à la nouvelle société d'accueil et s'y sentir à l'aise. Au niveau environnemental, la différence d'habitat, la densité de population, la pollution, la provenance de l'immigrant (ville non industrialisée ou milieu rural) (Wood, 1988 in Bertot et Jacob, 1991) exigera de celui-ci un niveau d'effort plus grand selon le degré de différence entre les deux pays. De même, l'immigrant doit s'adapter aux différences alimentaires (Bertot et Jacob, 1991) et aux changements de climat.

L'immigrant qui s'insère dans la sphère sociale peut le faire à différents niveaux d'implication ou de retrait mais une insertion réussie exige que la participation à la vie civique soit conforme aux lois fondamentales de la société d'accueil (Mc Andrew, 1997). Il ne faut pas oublier que l'immigrant vit des pertes significatives quant à ses liens antérieurs et qu'il pénètre dans un monde social parfois très différent : coupure d'avec la famille et le réseau d'amis, confrontation à des formations sociales différentes (famille nucléaire versus la famille élargie ; vie individualisée versus vie communautaire), modes et codes de communication inconnus (Wood, 1988 in Bertot et Jacob, 1991). L'absence de contacts réguliers avec des personnes significatives, l'ampleur, la qualité et la fréquence du soutien au pays d'accueil, l'isolement social (rupture avec la vie participative, barrières à l'insertion économique et sociale) créent des situations parfois pénibles pour l'immigrant (Wood, 1988 in Bertot et Jacob, 1991). De même, arriver dans un pays nouveau à l'âge de 25 ans ou à l'âge de 80 ans n'aura pas le même impact sur l'insertion. On comprend dès lors toute l'importance de l'interaction sociale où l'échange se recrée par l'insertion dans des réseaux formels et informels et par l'implication de l'immigrant dans différents organismes (Simard, 1995). Les facteurs d'insertion sont diversifiés et nombreux. C'est à partir du contexte vécu et la manière dont l'immigrant compose avec ces différents facteurs qu'il va évaluer son désir de demeurer ou de partir du pays.

### *1.2.5 L'insertion en milieu régional*

Même s'il y a eu par le passé des expériences de régionalisation avec un résultat positif, Boisclair et Klein (1993), mentionnent que la littérature, sur tout ce qui concerne l'immigration en milieu régional n'est pas abondante. Quant aux études faites sur le milieu rural, elles se rattachent souvent au développement régional, (Mounivongs, 1993) ou sur le monde rural agricole et les groupes ethniques en région (Simard, 1995). Les recherches sont rares sur le sujet et il en est de même sur les interactions entre « Québécois de

souche » et les immigrants arrivés récemment (Mounivongs, 1993). Ce qui ressort comme problème important est la méconnaissance par les immigrants des régions, un problème d'accès aux régions (Beauchesnes et associés, 1992c; Dumont, 1991; Girard et Manègre, 1989) ainsi que la méconnaissance des possibilités existantes dans celles-ci (Dumont, 1991).

Des tentatives de ce qu'on appelle aujourd'hui la régionalisation, ont eu lieu par le passé. En effet, suite aux essais d'implantation de réfugiés dans les régions notamment avec les *boat people*<sup>1</sup> dans les années 80, - sur le nombre d'arrivants, 45% de ceux-ci avaient été dispersés dans les régions (Girard et Manègre, 1989) - on a enregistré un fort taux de retour vers les grandes villes. Les réfugiés qui ont vécu la démétropolisation disent principalement : « ... avoir été affectés par l'isolement, la rupture des liens familiaux et amicaux, ainsi que par la difficulté d'obtenir un emploi ... » (Dumont, (1991 :45). Sans nul doute, la connaissance de la langue est cruciale lors de l'insertion car c'est par elle que se fait la communication avec les pairs : « ... l'ignorance de l'une ou l'autre des langues officielles a constitué un obstacle de taille... » (Lachapelle, 1987 :342) et le tableau devient plus complexe si l'on prend en compte la distance culturelle.

Même si actuellement, il y a peu d'immigrants en région, cela ne signifie pas que ceux-ci ne manifestent pas le désir d'aller y vivre. S'ils retrouvent les conditions de vie nécessaire pour réaliser leur projet d'immigration (Simard, 1995), ils iront en région.

#### 1.2.6 *Les motifs d'établissement en région*

L'établissement en région comporte des subtilités importantes et peu connues. Pour en savoir davantage sur les motifs qui incitent les immigrants à demeurer en région, voici les principaux motifs qui se dégagent des études qui ont été menées sur ce sujet.

Dans l'étude de Beauchesnes et associés, (1992 a, b, c), il ressort que l'établissement est relié : « ... au choix de la première région d'établissement, le plus souvent déterminé par la présence de membres de la famille ou d'un emploi. Une fois établie, la majorité des immigrants a en effet tendance à rester dans la première région choisie. » (Beauchesnes et associés, 1992a:90). En dehors des deux motifs précités : le choix de la première région d'établissement et la présence des membres de la famille, il appert que la présence d'un bon système d'éducation et la qualité de l'environnement physique sont des facteurs d'attrait et de rétention à ne pas négliger (Beauchesnes et associés, 1992b).

---

<sup>1</sup> Cette expression réfère aux Indochinois qui se sont sauvés par bateau et qui sont entrés au Canada dans les années 1980.

C'est par les contacts que l'immigrant va chercher le soutien dont il a besoin. C'est pourquoi la présence de la famille et des amis est cruciale (Laroche, 1993) car elle aide à la circulation de l'information, elle facilite l'intégration et la recherche d'emploi, facilite les contacts avec les milieux d'affaires et réduit l'isolement (Beauchesnes et associés, 1992a). De même, la présence d'une communauté ethnique (favorise les contacts, perpétue la culture d'origine, facilite l'intégration sociale, permet les festivités) et la possibilité de vivre une vie multiculturelle active demeurent importantes (Beauchesnes et associés, 1992a, 1992b). En général, les immigrants qui demeurent en région se disent intégrés (Laroche, 1993).

Le deuxième motif d'établissement est relié à l'emploi et dépend de facteurs qui facilitent ou nuisent à l'établissement et à la rétention des immigrants en région. Un fait ressort, même si les emplois offerts en région sont rares, ils sont de qualité (Boisclair et Klein, 1993; Dumont, 1991). Les problèmes d'accès (distance) ainsi que la difficulté à déceler les opportunités des régions demeurent des points majeurs à améliorer pour favoriser la rétention en région (Dumont, 1991; Martin, 1998). Par contre, on sait par les études actuelles que les régions attirent une main d'oeuvre immigrée plus qualifiée en moyenne que celle des grandes villes. Les immigrants de la catégorie des indépendants sont sélectionnés pour leurs qualifications professionnelles et leurs possibilités d'intégrer le marché du travail ou encore de leur capacité d'engagement à investir ou à créer une entreprise (Laroche, 1992).

L'insertion linguistique est différente en région, en ce sens que la population immigrée parle majoritairement français et dans une proportion beaucoup plus grande que celle de la population immigrée résident à Montréal (Beauchesnes et associés 1992c). La connaissance de la langue française serait plus forte en région parce que les contacts avec la communauté locale seraient plus fréquents (Beauchesnes et associés, 1992c). En effet, il y a une plus grande proportion de gens parlant français. Jay-Rayon, (1992 :99 et 135) mentionne qu'il y a presque unanimité pour affirmer que les immigrants se franciseraient davantage s'ils allaient en région plutôt que de rester à Montréal. Ce qui serait déterminant selon lui, c'est la volonté et la capacité de l'individu d'apprendre le français.

Dans les facteurs de mobilité, l'attrait pour Montréal demeure. Ce qui attirerait les immigrants vers Montréal serait relié à la présence de produits importés, à la diversité des activités offertes, à la présence d'une communauté culturelle ainsi que la présence de la vie urbaine (Laroche 1993). D'ailleurs, il est reconnu que les immigrants régionaux voyagent fréquemment (3 à 6 fois par an) à Montréal afin de garder contact avec leur ethnie, leur famille et leurs amis (Beauchesnes et associés, 1992 ; Laroche, 1993).

\*\*\*

La connaissance de ces facteurs peut favoriser ou nuire à l'insertion des immigrants tant au niveau du contexte prémigratoire que postmigratoire. Elle apporte des renseignements pertinents sur la qualité de vie

de ceux-ci ainsi que sur les facteurs influençant leur insertion et les principaux motifs qui pourraient contribuer à un établissement permanent en région. Les éléments qui ont été présentés sont importants car l'immigrant n'entre pas au pays sans avoir des craintes et des espoirs, la qualité de l'insertion ne dépend pas que de lui, elle dépend aussi de l'accueil que la société réceptrice lui réserve.